

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE STEENE  
Séance du 02 AVRIL 2026

Nb des Membres	
En exercice	Présents
15	15

## Délibération n°2026-009

L'an deux mille **vingt - six**, le **deux avril** à **dix-huit heures**, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence, de Monsieur Alain DAVROUX, Maire

Date de	
Convocation	Affichage
29/03/2026	29/03/2026

### Présents :

MM. Alain DAVROUX, Benjamin DENOYELLE, Maryse DEVROË, Patricia DOUAY, Samuel DEGEZELLE, Edith DEWAELE, DEBRUYNE Laurent, Marianne DRIEUX, Estelle ACHTE, TOURILLON Guillaume, VANBOSSSEL Stéphanie, POY Jérémy, DELBAERE Pierre, MARY Nathan, Céline CALESSE

### Procuration :

### Excusé :

### Absent :

Secrétaire de Séance : Edith DEWAELE

DESIGNATION D'UN GRAND ELECTEUR APPELE A CONSTITUER LE COLLEGE DEPARTEMENTAL OU D'ARRONDISSEMENT AU TITRE DE LA COMPETENCE « DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE »

Le Conseil Municipal,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment celles visées sous les articles L.5711-1, L.5211-7, L.5211-8, L.5212-8 et L.5212-16,

Vu les dispositions statutaires du SIDEN-SIAN,

Vu la population totale de la commune de STEENE connue au premier janvier 2020 (1 354 habitants)

Vu l'adhésion de la commune de STEENE au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence « **Défense Extérieure Contre l'Incendie** »,

Vu le renouvellement général des Conseils Municipaux en 2026, et par voie de conséquence, le renouvellement du Comité du SIDEN-SIAN,

Considérant que le renouvellement du Comité du SIDEN-SIAN nécessite que, conformément aux dispositions visées sous l'article VII des statuts du Syndicat, la commune, ayant au 1<sup>er</sup> janvier 2020 une population inférieure à 5 000 habitants, doit procéder à la désignation pour la compétence « **Défense Extérieure Contre l'Incendie** » d'un Grand Électeur appelé à constituer, pour cette compétence, le collège départemental ou d'arrondissement. Ce collège a pour objet d'élire ses délégués au Comité du SIDEN-SIAN chargés de représenter, au sein de ce Comité et au titre de cette compétence, l'ensemble des membres du Syndicat ayant contribué à la formation de ce collège,

Après avoir procédé aux opérations de vote

### Article 1

Ces opérations de vote ont donné les résultats suivants :

- Nombre de votants : 15
- Nombre de bulletins nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 15

A obtenu :

➤ Monsieur Samuel DEGEZELLE, l'unanimité des voix

Envoyé en préfecture le 07/04/2026

Reçu en préfecture le 07/04/2026

Publié le

ID : 059-215905795-20260402-2026\_009-DE



Est élu :

➤ Monsieur Samuel DEGEZELLE

➤ Date de naissance : 06/04/1980

➤ Adresse personnelle complète : 55, rue de la mairie – STEENE (59380)

➤ Adresse électronique personnelle : samuel.degezelle@steene.fr

➤ Numéro de téléphone portable personnel : 06.44.09.01.79

➤ Membre du Conseil Municipal de la Commune de STEENE (3<sup>ème</sup> adjoint au Maire)

Comme Grand Électeur appelé à siéger au collège départemental ou d'arrondissement ayant pour objet d'élire ses délégués chargés de représenter, au sein du Comité du SIDEN-SIAN au titre de la compétence « **Défense Extérieure Contre l'Incendie** », l'ensemble des membres du Syndicat ayant contribué à la formation de ce collège.

## Article 2

Monsieur le Maire est chargé d'exécuter le présent acte administratif en tant que de besoin.

Le présent acte administratif sera notifié à Monsieur le Sous-préfet et à Monsieur le Président du SIDEN-SIAN.

Les protestations contre la présente décision, non détachables des opérations électorales selon la jurisprudence, doivent être déposées, si elles ne sont pas contresignées au procès-verbal, à peine de nullité, dans les cinq jours qui suivent le jour de l'élection à la Sous-préfecture. Elles peuvent également être déposées au bureau central du greffe du Tribunal Administratif de Lille dans ce même délai.

*Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an usdits. Ont signé au registre les membres présents et représentés. Pour extrait certifié conforme par Monsieur le Maire.*

Acte certifié exécutoire après dépôt en  
Sous-Préfecture

le **03/04/2026**

et publication,

le **03/04/2026**

ou notification

du